

# FNB Navigateur multi-crypto CI Galaxy (anciennement FNB Multi-crypto CI Galaxy)

TSX SYMBOLE : CMCX.B



EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025

## APERÇU DU FONDS

L'objectif de placement du FNB est d'offrir aux porteurs de parts une exposition gérée à certains actifs numériques choisis par le gestionnaire au moyen d'une stratégie d'indication du momentum fondée sur des règles.

## PROFIL DU FONDS

Date de création	<b>Février 2022</b>
Total des actifs nets (\$CA)	<b>4,8 millions \$</b>
En date du 12-31-2025	
VLPP	<b>15,7944 \$</b>
Cours du marché	<b>15,8000 \$</b>
RFG (%)	<b>1,03</b>
En date du 06-30-2025	
Frais de gestion (%)	<b>0,50</b>
Parts en circulation	<b>320 000</b>
En date du 2026-01-16	
Catégorie d'actif	<b>Spéciaux Autres</b>
Devise	<b>\$CA</b>
CUSIP	<b>17165B209</b>
Fréquence des distributions	<b>Annuelle</b>
Dernière distribution	<b>0,0898 \$</b>

## Niveau de risque<sup>1</sup>



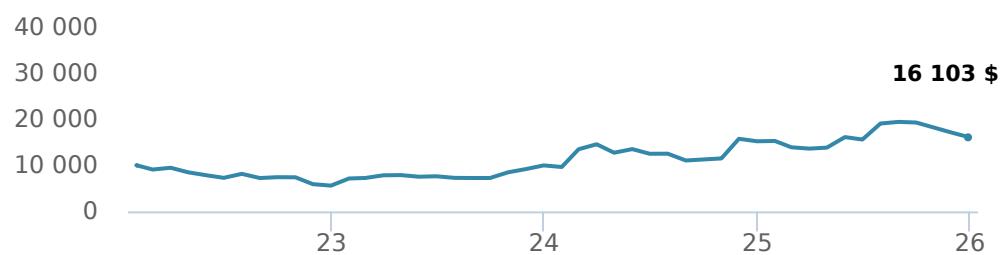
## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

À l'investisseur  
Qui :

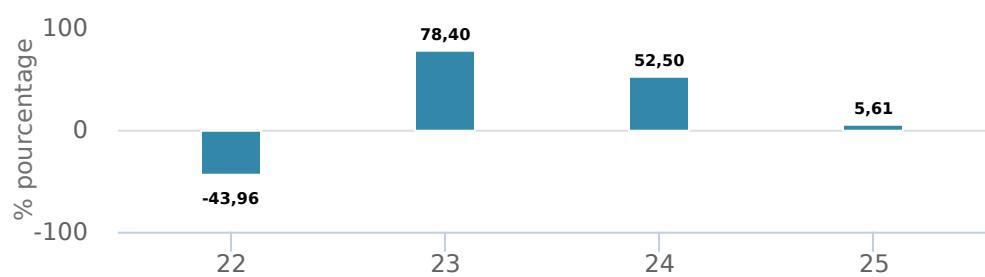
- Souhaitent Une Exposition À Des Actifs Numériques, Notamment Le Bitcoin, L'Ether Et/Ou SOL
- Recherchent Une Croissance Du Capital À Long Terme
- Sont Disposés À Accepter Un Niveau De Risque Élevé

## RENDEMENTS<sup>2</sup>

Croissance d'un placement de 10 000 \$ (depuis la date de création)



Rendement par année civile



Rendements composés annuels moyens

CA	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Création*
<b>5,61 %</b>	<b>-6,03 %</b>	<b>-16,67 %</b>	<b>3,08 %</b>	<b>5,61 %</b>	<b>42,17 %</b>	-	-	<b>12,90 %</b>

\*Depuis la date de création

## HISTORIQUE DES DISTRIBUTIONS<sup>3</sup>

Date ex-dividende	Total
12-23-2025	<b>0,0898</b>
12-23-2024	<b>0,2100</b>

## GESTIONNAIRES



Galaxy Digital Capital Management LP est une société de gestion d'investissements diversifiée avec une équipe de professionnels institutionnels expérimentés gérant des capitaux de tiers dans des classes d'actifs traditionnelles et alternatives, avec des relations et une connectivité solides dans le secteur des technologies des actifs numériques, de la crypto-monnaie et de la blockchain.



Paul Cappelli

# FNB Navigateur multi-crypto CI Galaxy (anciennement FNB Multi-crypto CI Galaxy)

TSX SYMBOLE : CMCX.B



EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025

## RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE<sup>4</sup>

Répartition de l'actif	(%)	Répartition sectorielle	(%)	Répartition géographique	(%)
Espèces et équivalents	<b>69,72</b>	Espèces et quasi-espèces	<b>69,72</b>	États-Unis	<b>74,40</b>
Les Marchandises	<b>24,43</b>	Autres	<b>30,28</b>	Autres	<b>24,43</b>
Autres	<b>5,85</b>			Canada	<b>1,17</b>

## RÉPARTITION DANS LES FONDS SOUS-JACENTS

	Secteur	(%)
1. FNB de bitcoins CI Galaxy - sér FNB en US\$ (BTCX.U)	Fonds négociables en bourse	<b>12,36 %</b>
2. FNB d'Ethereum CI Galaxy - sér FNB \$U (ETHX.U)	Fonds négociables en bourse	<b>12,07 %</b>
3. FNB Solana CI Galaxy série FNB US\$ (SOLX.U)	Fonds négociables en bourse	<b>5,86 %</b>

## PRINCIPAUX TITRES<sup>5</sup>

	Secteur	(%)
1. BITCOIN 1 XBT IN USD	Autres	<b>12,36 %</b>
2. Ethereum 1 XETH IN USD	Autres	<b>7,11 %</b>
3. STAKED ETH	Autres	<b>4,95 %</b>
4. SOLANA 1 XSOL	Autres	<b>3,00 %</b>
5. STAKED SOL	Autres	<b>2,81 %</b>
6. SOL REWARDS	Autres	<b>0,05 %</b>
7. ETH REBATE	Autres	<b>0,01 %</b>
8. ETH REWARDS	Autres	<b>0,00 %</b>
9. SOL REBATE	Autres	<b>0,00 %</b>

Plus de 35 000 conseillers financiers ont choisi Gestion Mondiale d'Actif CI comme partenaire. Nous croyons que les canadiens qui font affaire à un conseiller financier professionnel réussissent mieux sur le plan financier. [En savoir plus sur ci.com](http://En savoir plus sur ci.com).

CE SITE WEB NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLICITATION D'OFFRE D'ACHAT DE PARTS DANS UN QUELCONQUE TERRITOIRE, Y COMPRIS DANS UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, ADRESSÉE À TOUTE PERSONNE À QUI IL EST ILLÉGAL DE FAIRE UNE TELLE OFFRE OU SOLICITATION DANS UN TEL TERRITOIRE. CE SITE WEB N'EST PAS, ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE PUBLICITÉ, ET L'OFFRE ENVISAGÉE DANS CE SITE WEB N'EST PAS, ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME, UN APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE DES PARTS.

POUR PRENDRE UNE DÉCISION DE PLACEMENT, LES INVESTISSEURS DOIVENT S'APPUYER SUR LEUR PROPRE EXAMEN DE LA PERSONNE OU DE L'ENTITÉ QUI CRÉE LES TITRES ET DES MODALITÉS DU PLACEMENT, Y COMPRIS LA QUALITÉ ET LES RISQUES ENCOURUS. LES PARTS OFFERTES PAR LES PRÉSENTES N'ONT PAS ÉTÉ APPROUvÉES, REJETÉES, ENDOSsÉES OU RECOMMANDÉES PAR LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS (LA « SEC ») NI PAR L'AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, ET NI LA SEC NI AUCUNE AUTORITÉ D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS N'A EXAMINÉ CE SITE WEB NI NE S'EST PRONONCÉE SUR SON EXACTITUDE OU SON ADÉQUATION, ET IL N'EST PAS PRÉVU QUE LA SEC OU UNE AUTORITÉ D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS LE FASSENT. AUCUNE PERSONNE INDÉPENDANTE N'A CONFIRMÉ L'EXACTITUDE OU LA VÉRACITÉ DE CETTE INFORMATION, NI SON CARACTÈRE COMPLET. TOUTE DÉCLARATION CONTRAIRE EST ILLICITE.

LES PARTS N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES AUX TERMES DE LA LOI AMÉRICAINE INTITULÉE SECURITIES ACT OF 1933, TELLE QUE MODIFIÉE (LA « SECURITIES ACT ») OU DE TOUTE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS (U.S PERSONS) (TELS QUE DÉFINIS DANS LA RÈGLE 902(k) DE LA RÉGLEMENTATION S DE LA SECURITIES ACT) À MOINS QUE LES PARTS NE SOIENT ENREGISTRÉES AUX TERMES DE LA SECURITIES ACT, OU QU'UNE EXEMPTION AUX EXIGENCES D'ENREGISTREMENT DE LA SECURITIES ACT NE SOIT DISPONIBLE. IL EST PRÉVU QUE L'OFFRE ET LA VENTE DES PARTS AUX ÉTATS-UNIS SERONT EXEMPTÉES D'ENREGISTREMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 4(a)(2) DE LA SECURITIES ACT ET D'AUTRES EXEMPTIONS D'IMPORTANCE SIMILAIRE AUX TERMES DES LOIS DES ÉTATS ET DU LIEU OÙ L'OFFRE SERA EFFECTUÉE. LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN TANT QUE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AUX TERMES DE LA LOI AMÉRICAINE INTITULÉE INVESTMENT COMPANY ACT OF 1940, TELLE QUE MODIFIÉE (L'« INVESTMENT COMPANY ACT »).

IL N'EXISTE AUCUN MARCHÉ PUBLIC POUR LES PARTS AUX ÉTATS-UNIS, ET IL N'EST PAS PRÉVU QU'UN TEL MARCHÉ SE FORME À L'AVENIR. BIEN QUE L'OFFRE SOIT BASÉE SUR L'ARTICLE 4(a)(2) DE LA SECURITIES ACT, POUR D'AUTRES RAISONS, CHAQUE ACHETEUR SERA TENU DE DÉCLARER, ENTRE AUTRES, QU'IL EST UN « INVESTISSEUR QUALIFIÉ » (ACCREDITED INVESTOR) AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION D DE LA SECURITIES ACT, ET QU'IL ACQUiert LES PARTS QU'IL A ACHETÉES À DES FINS DE PLACEMENT ET NON EN VUE DE LES REVENDRE OU DE LES DISTRIBUER. LES PARTS SONT SOUMISES À DES RESTRICTIONS DE TRANSFÉRABILITÉ ET DE REVENTE ET, SAUF SI LES PARTS SONT ENREGISTRÉES AUX TERMES DE LA SECURITIES ACT OU EXEMPTÉES D'UN TEL ENREGISTREMENT ET D'UN ENREGISTREMENT AUX TERMES DE TOUTE AUTRE EXIGENCE APPLICABLE D'UNE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

CE SITE WEB EST DESTINÉ À L'USAGE CONFIDENTIEL DES SEULES PERSONNES AUXQUELLES IL EST TRANSMIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OFFRE. EN ACCEPTANT LES PRÉSENTES, CHAQUE DESTINATAIRE S'ENGAGE À NE PAS TRANSMETTRE, REPRODUIRE OU METTRE À LA DISPOSITION DE QUICONQUE, EN TOUT OU EN PARTIE, CE SITE WEB, TOUT SUPPLÉMENT À CELUI-CI OU TOUTE INFORMATION CONTENUE DANS LES PRÉSENTES OU DANS CELUI-CI, SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT PRÉALABLE DE GESTION MONDIALE D'ACTIFS CI, OU À L'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'ÉVALUATION D'UN ÉVENTUEL PLACEMENT DANS LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY.

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS SONT AVERTIS QU'ILS NE DOIVENT PAS SE FIER AUX RENDEMENTS VISÉS, LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUÉS AUX PRÉSENTES, POUR PRENDRE LA DÉCISION D'ACHETER OU NON LES PARTS OFFERTES AUX PRÉSENTES.

LES INVESTISSEURS POTENTIELS NE DOIVENT PAS CONSIDÉRER LE CONTENU DU SITE WEB COMME UN CONSEIL JURIDIQUE, FISCAL, RÉGLEMENTAIRE, FINANCIER, COMPTABLE OU AUTRE. CHAQUE INVESTISSEUR ÉVENTUEL DOIT FAIRE SES PROPRES RECHERCHES ET CONSULTER SES PROPRES CONSEILLERS SUR LES QUESTIONS JURIDIQUES, FISCALES, RÉGLEMENTAIRES, FINANCIÈRES, COMPTABLES ET AUTRES CONCERNANT LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY, L'OFFRE ET UN PLACEMENT DANS LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY. NI FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY, NI GESTION MONDIALE D'ACTIFS CI, NI AUCUN DE LEURS AFFILIÉS, NI AUCUN AGENT DE PLACEMENT NE FAIT DE DÉCLARATION OU NE DONNE DE GARANTIE À UN INVESTISSEUR CONCERNANT LA LÉGALITÉ D'UN PLACEMENT DANS LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY PAR CET INVESTISSEUR OU CONCERNANT LE REVENU OU LES CONSÉQUENCES FISCALES POUR LUI D'UN TEL PLACEMENT.

UN PLACEMENT DANS LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY PEUT ÊTRE SOUMIS À DES RÉGLEMENTATIONS CROISSANTES ET À UN CONTRÔLE GOUVERNEMENTAL, Y COMPRIS, PAR EXEMPLE, LES LOIS AMÉRICAINES INTITULÉES BANK SECRECY ACT ET USA PATRIOT ACT OF 2001, Y COMPRIS LEURS RÉGLEMENTATIONS D'APPLICATION RESPECTIVES QUI, ENTRE AUTRES, CONSTITUENT LES RÉGLEMENTATIONS SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT. CES RÈGLES PEUVENT EXIGER QUE LES INVESTISSEURS COMMUNIQUENT DIVERSES INFORMATIONS, NOTAMMENT AUX AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES NATIONALES DES ÉTATS-UNIS.

LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY PRÉVOIT D'ÊTRE EXEMPTÉ DE LA RÉGLEMENTATION DE LA SEC EN TANT QUE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT (INVESTMENT COMPANY) AUX TERMES DE L'INVESTMENT COMPANY ACT DANS LE CADRE D'UNE EXCEPTION À CETTE RÉGLEMENTATION ACTUELLEMENT DISPONIBLE. PAR CONSÉQUENT, CERTAINES PROTECTIONS ACCORDÉES AUX INVESTISSEURS DANS LES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT ENREGISTRÉES AUX ÉTATS-UNIS (OU LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT AMÉRICAINS) NE SERONT PAS ACCORDÉES AUX INVESTISSEURS DANS LE FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY.

POUR PRENDRE UNE DÉCISION DE PLACEMENT, LES INVESTISSEURS DOIVENT S'APPUYER SUR LEUR PROPRE EXAMEN DU FNB NAVIGATEUR MULTI-CRYPTO CI GALAXY ET DES MODALITÉS DU PLACEMENT, Y COMPRIS LA QUALITÉ ET LES RISQUES ENCOURUS. LES PARTS N'ONT PAS ÉTÉ RECOMMANDÉES PAR UNE COMMISSION FÉDÉRALE OU ÉTATIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES DES ÉTATS-UNIS OU PAR UNE AUTRE AUTORITÉ DE RÉGULATION. EN OUTRE, LES AUTORITÉS AMÉRICAINES SUSMENTIONNÉES N'ONT PAS CONFIRMÉ L'EXACTITUDE NI DÉCIDÉ DE L'ADÉQUATION DU PRÉSENT DOCUMENT. TOUTE DÉCLARATION CONTRAIRE CONSTITUE UNE INFRACTION PÉNALE.

FNB Navigateur multi-crypto CI Galaxy (le « FNB ») est un fonds négocié en bourse qui investit dans des actifs numériques, notamment le bitcoin et l'Ether. Étant donné la nature spéculative des actifs numériques et la volatilité des marchés des actifs numériques, rien ne garantit que le FNB sera en mesure d'atteindre son objectif de placement. Un placement dans les FNB n'a pas pour objectif d'être un programme de placement complet et est approprié uniquement pour les investisseurs qui ont la capacité d'absorber la perte d'une partie ou de la totalité de leur placement. Un investissement dans les FNB est considéré comme étant à haut risque.

<sup>1</sup> Nous déterminons le niveau de risque d'un fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque, fournie dans le Règlement 81-102, laquelle est fondée sur la volatilité historique du fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements surdixans. Selon la méthode normalisée, si un fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, l'écart-type d'un fonds de référence ou d'un indice de référence doit se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du fonds, pour déterminer le niveau de risque du fonds. Veuillez noter que le rendement historique peut ne pas être révélateur des rendements futurs, la volatilité historique d'un fonds n'est pas une indication de sa volatilité future.

<sup>2</sup> Les investissements dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent être assortis de commissions, de frais de gestion et d'autres frais. Habituellement, vous payez des frais de courtage à votre courtier si vous achetez ou vendez des parts d'un FNB sur une bourse canadienne reconnue. Si les parts sont achetées ou vendues sur ces bourses canadiennes, les investisseurs pourraient payer plus que la valeur liquidative courante lorsqu'ils achètent les parts du FNB et recevoir moins que la valeur liquidative courante lorsqu'ils les vendent. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Des renseignements importants sur les fonds négociés en bourse figurent dans leurs prospectus respectifs. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements globaux historiques composés annuels après déduction des frais payables par le Fonds (sauf pour les rendements d'une période d'un an ou moins, qui sont des rendements globaux simples). Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les dividendes et de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire les rendements. Les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et le rendement passé pourrait ne pas se répéter.

<sup>3</sup> Veuillez vous référer au prospectus simplifié du fonds pour l'information sur les distributions.

<sup>5</sup> Les avoirs du portefeuille sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et ne peuvent représenter qu'un faible pourcentage des avoirs du portefeuille. Il ne s'agit pas de recommandations d'achat ou de vente d'un titre particulier.

Ces renseignements ne doivent pas être pris ni interprétés comme un conseil en matière de placement ni comme une promotion ou une recommandation à l'égard des entités ou des titres dont il est question.

Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les taux de rendement qui apparaissent dans le tableau sont utilisés uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance cumulé et ne sont pas destinés à refléter les valeurs futures des fonds communs ou les rendements sur les placements dans des fonds communs.

Le graphique « Croissance de 10 000 \$ investis » illustre la valeur finale d'un placement hypothétique de 10 000 \$ dans des titres à la fin de la période de placement indiquée et ne vise pas à refléter les valeurs futures ou les rendements du placement.

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») représente le ratio des frais de gestion sur douze mois qui reflète les coûts d'exploitation du Fonds, incluant la TVH, la TPS et la TVQ (à l'exclusion des commissions et des autres frais d'opérations de portefeuille) exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, y compris la quote-part proportionnelle des frais sous-jacents du ou des fonds, le cas échéant. Le RGF est déclaré dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds (« RDRF ») de chaque fonds. Les RDRF sont accessibles dans l'onglet Documents du site Web ci.com.

Les fonds négociés en bourse (FNB) CI sont gérés par Gestion mondiale d'actifs CI est une filiale de Financière CI Corp. Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de CI Investments Inc.

©Gestion Mondiale d'Actif CI 2026. Tous droits réservés.